

**REGIE D'ELECTRICITE DE THONES**  
 8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ  
 74230 THÔNES  
 Téléphone : 04 50 32 17 17  
 Télécopie : 04 50 02 19 30  
 Site internet : [www.ret.fr](http://www.ret.fr)  
 Contact : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)



<b>TARIF BLEU DOMESTIQUE</b>							
en vigueur depuis le : 01/02/2024							
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en €)				
	Mono	Tri	Option Base		Option Heures Creuses		
			HT*	TTC*	HT*	TTC*	
3	15 A	-	7,99	9,68	/	/	
6	30 A	10 A	10,31	12,71	10,70	13,39	
9	45 A	15 A	12,84	15,96	13,45	17,00	
12 **	60 A	20 A	15,43	19,26	16,12	20,52	
15	-	25 A	17,81	22,36	18,64	23,89	
18	-	30 A	20,17	25,41	21,13	27,22	
24	-	40 A	25,51	32,21	26,42	34,22	
30	-	50 A	29,91	38,00	31,13	40,61	
36	-	60 A	35,28	44,82	35,89	47,04	
<b>TARIF BASE supérieur ou égal à 18 kVA BASE en EXTINCTION n'est plus proposé</b>							
Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie (en c€/kWh)						
		Option Base		Option Heures Creuses			
		HT*	TTC**	Heures Creuses	Heures Pleines		
	HT*	TTC**	HT*	TTC**	HT*	TTC**	
3		18,87	25,16	/	/	/	/
6		18,87	25,16	15,13	20,68	20,40	27,00
9 à 36		18,87	25,16	15,13	20,68	20,40	27,00

HT\* : hors TICFE (ou CSPE), Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

TTC\* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC\*\* : inclus TICFE (2,1 c€/kWh), TCCFE (0 c€/kWh), TDCFE (incluse dans TICFE) , TVA (20%)

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88€/an)

\*\* La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

**Heures Creuses :** (code A) 20h-4h  
 (code E) 23h-7h  
 (code D) 1h-7h - 12h30/14h30  
 (code C) 1h-7h - 15h30/17h30

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)			Tarif acheminement au 01/08/2023			
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option Base			Option HC		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
3	5,44	1,19	1,26	/	/	/
6	7,93	1,74	1,84	9,07	1,99	2,10
9	10,42	2,29	2,42	12,13	2,66	2,81
12	12,91	2,83	2,99	15,19	3,33	3,51
15	15,40	3,38	3,57	18,25	4,00	4,22
18	17,89	3,92	4,14	21,31	4,67	4,93
24	22,87	5,02	5,30	27,43	6,02	6,35
30	27,85	6,11	6,45	33,55	7,36	7,76
36	32,83	7,20	7,60	39,67	8,70	9,18

**1 Taxes :** Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE)) : 2,1 c€/kWh  
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 01/08/2021  
Taxe Communale & Taxe Départementale incluses dans TICFE

*date de vigueur* TVA à 20 % sur énergie TCFE et prestations  
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88€/an)

## 2 Caractéristiques de l'offre :

**Origine de l'électricité :** 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

## 3 Prestations techniques :

**Raccordement au réseau :** prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17  
géré par la Régie de Thônes - distributeur (voir en fin de fiche les coûts usuels)

## 4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

## 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**

## 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

### 6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

## 7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

**Option gratuite :** par prélèvement; échéance à 18 jours

**Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire :** facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

**Option gratuite en cas de prélèvement :** choix de la date de règlement (date de Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

## 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Pénalités de retard : 15 jours après la date échéance : 6,25 € HT

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,07 € HT / 33,83 € HT

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 48,08 € HT / 48,08 € HT

## 9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

## 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

## 11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification :

- Avec un compteur évolué 1,38 € HT en standard ;

- Avec un compteur non évolué 25,31 € HT supplément : 60,32 € HT en version express sous 2 jours ;

Résiliation incluse dans mise en service.

Frais augmentation de puissance à distance compteur évolué : 3,35 € HT

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement de matériel : 50,67 € HT; avec supplément : 60,32 € HT en version express sous 5 jours

La baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 28,52 € HT

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 60,32 € HT

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site [www.ret.fr](http://www.ret.fr).

## 12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus